



SMIC: POUR UN VRAI COUP DE POUCE!

e 30 novembre, nous nous sommes adressés au Premier ministre ainsi qu'à la ministre du Travail à propos du Smic.

En effet, nous venions de prendre connaissance, la veille, du rapport du Groupe d'experts sur le Smic, sur lequel, depuis sa création, les gouvernements s'appuient pour faire valoir la décision de se limiter à l'augmentation minimale, prévue par la loi *.

Nous contestons cette politique de revalorisation a minima, mais aussi que la consultation des syndicats et des organisations patronales, au sein de la CNNCEFP (Commission

nationale de la négociation collective), soit devenue formelle, réduisant de fait son rôle à celui d'une chambre d'enregistrement de la décision du gouvernement.

Pourtant, la loi confère à cette commission le soin de délibérer sur la base d'une analyse et d'un rapport sur les conditions économiques générales transmis par le gouvernement (et non par un groupe d'experts) et de transmettre au gouvernement un avis

motivé, accompagné de l'exposé de la position de la majorité et de celle de la ou des minorités. La loi donne ainsi au gouvernement le pouvoir d'aller au-delà de l'augmentation minimale.

Le journal télévisé de 20h du 27 juin 1973** (Léon Zitrone officiait alors) rendait ainsi compte de ces débats : « Le Smic va être augmenté au 1er juillet. Ce matin, la commission supérieure des conventions en a débattu. Cette commission groupe les représentants du gouvernement, ceux du patronat et ceux des centrales syndicales. Et demain, à l'issue du Conseil des ministres, le nouveau taux du Smic sera connu officiellement. » Le reportage faisait état des revendications portées par les différents syndicats.

Nous revendiquons que « cette fois le gouvernement ne s'en tienne pas à la recommandation du Groupe d'experts » (entre 0.5% et 0.6% au 1^{er} janvier prochain!) et que l'on revienne « à un véritable et sincère débat contradictoire ».

Dans le contexte d'inflation qui perdure, celle des prix des dépenses contraintes (énergie, carburants notamment), qui pénalisent particulièrement les salariés et les ménages aux plus faibles revenus, mais aussi pour faire du Smic un moteur de la croissance économique et donc de l'activité et de l'emploi, FO appelle à un « coup de pouce » sensible (FO revendique que le Smic soit porté à 80% du salaire médian (soit

2070 euros brut contre 1555

La création du Smic (qui remplaçait le Smig, dont l'augmentation était limitée au seul rattrapage de l'inflation) visait à réduire le décrochage qui était alors constaté entre les salariés au Smig et ceux dont les salaires augmentaient plus favorablement. À l'époque, la proportion de salariés au Smic était de 4%. Elle est aujourd'hui de l'ordre de 13% environ.

euros actuellement).

André Bergeron, alors secrétaire général de FO, au sortir d'une réunion avec le gouvernement, expliquait : « À propos du Salaire minimum interprofessionnel garanti (qui précédait le Smic), il est certain qu'un million de travailleurs vont être concernés par une mesure qui n'est certes pas la révolution, comme on dit, mais qui va tout de même améliorer les conditions d'existence de ceux qui étaient parmi les plus défavorisés. »

Réévaluer le Smic est, pour FO, aujourd'hui d'autant plus une réponse de justice sociale!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Réévaluer le Smic

est, pour FO,

une réponse de

justice sociale

^{*} Loi n° 70-7 du 2 janvier 1970 portant réforme du salaire minimum garanti et création d'un salaire minimum de croissance.

^{**} https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/caf89029213/le-smic-a-1000francs